

## SEANCE ORDINAIRE du 21 mars 2008

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, à vingt et une heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAPSALLE Jean-Gilbert	MARTIN-RUIZ Véronique	DANEY Bernard
CABALE Fabienne	PALLAS Marie-Hélène	FAUGERE Didier
CORSELIS Robert	PASCAUD Jean-Hubert	GUTIERREZ Michèle
DUMAS Sonia	PERRIAT Laurence	LUCAS Claude
Guillot de Suduiraut Olivier	PRADALIER Francis	SINET Franck
LECOMTE Jean-Michel	ROULLEUX Maurice	
MANCEAU Jean-Pierre	COULAUD Christian	

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FILLIATRE Gilles, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame GUTIERREZ Michèle, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Elle a dénombrée 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

### ELECTION DU MAIRE

Madame DUMAS Sonia, plus jeune conseillère municipale a été nommée secrétaire conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote. Un seul candidat se présente.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 26/03/2008.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 26/03/2008.  
Le Maire : **Jean -Pierre MANCEAU**

A obtenu :

- Monsieur MANCEAU Jean-Pierre : 12 voix

Monsieur MANCEAU Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS**

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2, la commune peut disposer de cinq adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **- Election du premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Monsieur PASCAUD Jean-Hubert a obtenu 12 voix

**Monsieur PASCAUD Jean-Hubert** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **premier adjoint au Maire**.

### **- Election du deuxième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Monsieur DANEY Bernard a obtenu 12 voix

**Monsieur DANEY Bernard** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **deuxième adjoint au Maire**.

### **- Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Madame PALLAS Marie-Hélène a obtenu 12 voix.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 26/03/2008.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 26/03/2008.  
Le Maire : **Jean-Pierre MANCEAU**

**Madame PALLAS Marie-Hélène** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **troisième adjointe au Maire.**

**- Election du quatrième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Monsieur SINET Franck a obtenu 12 voix

**Monsieur SINET Franck** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **quatrième adjoint au Maire.**

**- Election du cinquième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Monsieur FAUGERE Didier a obtenu 12 voix

**Monsieur FAUGERE Didier** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **cinquième adjoint au Maire.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Et ont signé les membres présents les jours mois et an que dessus.